AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Margaret Hasty, femme de George Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 67,[illegible]—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont et qu'ils peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Lucy Pugsley Hood, veuve de Joseph MacDonell, exécutrice testamentaire de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds discrétaires conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Henry Chiapella, avocat.
16août—16 20 26

VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés commerciales de choix et hôtelière de rendement.

No 1432 rue Prytania, à l'encoignure de la rue Melpomène.

Le magasin nouvellement et la propriété résidence,

Nos 1230 et 1241 rue Magazine et Nos 1109-11-13 et 15 rue Melpomène.

Et un lot de terre éligible dans le premier district.

Le 19 William Kensinger et ale ve Albert Kensinger.

No 68,146 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER. J. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 10 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera procédé à la vente publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 25 juillet 1902 et signé le 1er août 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, actuellement absent en congé, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Le magasin détachable et la propriété résidence No 1432 Prytania, encoignure de la rue Melpomène, élevés sur 3 chambres en tout, chambres, cour, etc., décrit plus complètement comme suit, à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 1e Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Melpomène, Thalie et Camp, formant l'encoignure des rues Prytania et Melpomène et mesurant en mesure française, 19 pieds de face à la rue Prytania, 18 pieds sur la ligne du fond, 80 pieds de front et profondeur sur la rue Melpomène et 80 pieds sur l'autre ligne de côté, et mesurant en mesure américaine, 19 pieds 10 pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur et façade d'un côté sur la rue Melpomène, de 86 pieds 10 pouces et 3 lignes, le tout plus ou moins. Cette propriété est convenablement située et rapporte $17 00 par mois.

2° La grande propriété commerciale et résidence à l'encoignure des rues Magazine et Melpomène, et connue par les Nos 1230 et 1241 rue Magazine et Nos 1109, 1111, 1113 et 1115 rue Melpomène, plus complètement décrite comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Melpomène, Thalie et Camp, formant l'encoignure des rues Magazine et Melpomène, mesurant 38 pieds 10 pouces 11 lignes de face, la rue Magazine sur une profondeur et façade sur la rue Melpomène de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, Nos 1230 et 1241 rue Magazine comprenant une bâtisse double en bois contenant deux magasins sur la façade et deux chambres dans le fond, cuisine, citerne et cour. No 1109 rue Melpomène et une demeure en briques à deux étages contenant 6 chambres, galerie, hangar, citerne, etc. Nos 1111, 1113 et 1115 rue Melpomène, est une maison à trois corps de logis ayant vestibules à couloirs, galeries, 12 chambres, citerne dans chaque cour, etc. Ensemble nellement situé cette propriété ne saurait être capable de rapporter plus de $400 par an.

3° L'îlet de terre vacant et désirable près de l'avenue Washington avec chemin en gravois, désigné par le No 507, situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Melpomène, Thalie, Soiedo et Gayoso. Voyez les titres pour dimensions. Acquis par Mme E. Zisak, veuve de A. Kensinger, de Frank Zengel, par acte passé par Fred Zengel, notaire, daté le 28 juillet 1894.

Conditions—Un tiers comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un crédit de un et deux ans, démontré par des billets des acquéreurs, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et toutes les autres causes usuelles de sécurité. Les acquéreurs devront les taxes dues et exigibles en 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente.

Acte de vente passé devant Ernest Vidrine, notaire aux frais des acquéreurs.

10 août—10 17 24—sept 3 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Désirable Cottage Double en bois couvert en ardoises,

Nos 2700 et 2702 rue N. Rampart, à l'encoignure de la rue Fort.

Succession de Henry Koopmann et d'Emma Lambert, sa femme.

No 67,285.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 9 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 25 juillet 1902 et signé le 1er août 1902, par Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, actuellement absent en congé, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Le désirable cottage double en bois couvert en ardoises avec dépendances à deux étages dans le fond No 2700 et 2702 N. Rampart à l'encoignure de la rue Fort, contenant 5 chambres de chaque côté, hangars, citernes, et cour dans le fond, décrit comme suit à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Rampart, d'Hrt, Bourgogne et St Ferdinand, désigné comme lot No 22 de l'îlet No 10 sur un plan fait par le voyer de ville; le dit lot formant l'encoignure des rues N. Rampart et Fort et mesurant 29 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue N. Rampart, sur 100 pieds de profondeur et façade sur la rue Fort.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit pour des billets, spécialement garantis par hypothèques et liens de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra assurer les taxes dues et exigibles en 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et devra faire un dépôt comptant de 10 0/0 pour lier la vente:

Acte de vente passé devant Frederick Zengel, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

2 août—2 10 17 24—sept 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Désirable Cottage Double en bois couvert en ardoises,

No 2700 et 2702 rue N. Rampart, à l'encoignure de la rue Fort.

Succession de Henry Koopmann et d'Emma Lambert, sa femme.

No 67,285.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 9 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 25 juillet 1902 et signé le 1er août 1902, par Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, actuellement absent en congé, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Le désirable cottage double en bois couvert en ardoises avec dépendances à deux étages dans le fond No 2700 et 2702 N. Rampart à l'encoignure de la rue Fort, contenant 5 chambres de chaque côté, hangars, citernes, et cour dans le fond, décrit comme suit à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Rampart, d'Hrt, Bourgogne et St Ferdinand, désigné comme lot No 22 de l'îlet No 10 sur un plan fait par le voyer de ville; le dit lot formant l'encoignure des rues N. Rampart et Fort et mesurant 29 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue N. Rampart, sur 100 pieds de profondeur et façade sur la rue Fort.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit pour des billets, spécialement garantis par hypothèques et liens de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra assurer les taxes dues et exigibles en 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et devra faire un dépôt comptant de 10 0/0 pour lier la vente:

Acte de vente passé devant Frederick Zengel, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

2 août—2 10 17 24—sept 2 9

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Mme Rosa Schopp vs les Héritiers de Christian Schopp.

No 64,491—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER. J. C. Denis, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet—JEUDI, le 21 août 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement en partage rendu le 7 avril 1902 et signé le 16 avril 1902 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, et d'un ordre dudit Hon. John St Paul, juge, daté le 27 juin 1902, homologuant les procédures d'une réunion de famille, tenue pardevant W. F. Brewer, notaire, le 16 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et d'un autre ordre daté le 15 juillet 1902, dudit Hon. John St Paul, juge, également pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Melpomène, Thalie et Camp, étant l'îlet No 60, formant l'encoignure des rues Prytania et Melpomène et mesurant en mesure française, 18 pieds de face à la rue Prytania, 18 pieds sur la ligne du fond, 80 pieds de front et profondeur sur la rue Melpomène et 80 pieds sur l'autre ligne de côté, et mesurant en mesure américaine, 19 pieds 10 pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur et façade d'un côté sur la rue Melpomène, de 86 pieds 10 pouces et 3 lignes, le tout plus ou moins. Cette propriété est convenablement située et rapporte $17 00 par mois.

2° La grande propriété commerciale et résidence à l'encoignure des rues Magazine et Melpomène, et connue par les Nos 1230 et 1241 rue Magazine et Nos 1109, 1111, 1113 et 1115 rue Melpomène, plus complètement décrite comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Melpomène, Thalie et Camp, formant l'encoignure des rues Magazine et Melpomène, mesurant 38 pieds 10 pouces 11 lignes de face, la rue Magazine sur une profondeur et façade sur la rue Melpomène de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, Nos 1230 et 1241 rue Magazine comprenant une bâtisse double en bois contenant deux magasins sur la façade et deux chambres dans le fond, cuisine, citerne et cour. No 1109 rue Melpomène et une demeure en briques à deux étages contenant 6 chambres, galerie, hangar, citerne, etc. Nos 1111, 1113 et 1115 rue Melpomène, est une maison à trois corps de logis ayant vestibules à couloirs, galeries, 12 chambres, citerne dans chaque cour, etc. Ensemblement situé cette propriété ne saurait être capable de rapporter plus de $400 par an.

3° L'îlet de terre vacant et désirable près de l'avenue Washington avec chemin en gravois, désigné par le No 507, situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Melpomène, Thalie, Soiedo et Gayoso. Voyez les titres pour dimensions. Acquis par Mme E. Zisak, veuve de A. Kensinger, de Frank Zengel, par acte passé par Fred Zengel, notaire, daté le 28 juillet 1894.

Conditions—Un tiers comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un crédit de un et deux ans, démontré par des billets des acquéreurs, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et toutes les autres causes usuelles de sécurité. Les acquéreurs devront les taxes dues et exigibles en 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente.

Acte de vente passé devant Ernest Vidrine, notaire aux frais des acquéreurs.

10 août—10 17 24—sept 3 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Désirable Cottage Double en bois couvert en ardoises,

Nos 2700 et 2702 rue N. Rampart, à l'encoignure de la rue Fort.

Succession de Henry Koopmann et d'Emma Lambert, sa femme.

No 67,285.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 9 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 25 juillet 1902 et signé le 1er août 1902, par Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, actuellement absent en congé, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Le désirable cottage double en bois couvert en ardoises avec dépendances à deux étages dans le fond No 2700 et 2702 N. Rampart à l'encoignure de la rue Fort, contenant 5 chambres de chaque côté, hangars, citernes, et cour dans le fond, décrit comme suit à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Rampart, d'Hrt, Bourgogne et St Ferdinand, désigné comme lot No 22 de l'îlet No 10 sur un plan fait par le voyer de ville; le dit lot formant l'encoignure des rues N. Rampart et Fort et mesurant 29 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue N. Rampart, sur 100 pieds de profondeur et façade sur la rue Fort.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit pour des billets, spécialement garantis par hypothèques et liens de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra assurer les taxes dues et exigibles en 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et devra faire un dépôt comptant de 10 0/0 pour lier la vente:

Acte de vente passé devant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. M. Hudson,
Dart & Kernan,
J. B. Fisher, avocats.

20 juil—20 27—août 3 10 17 31

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Sixième District.

E Muschow vs Anna Howard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 68,157.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 28 août 1902 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roumparte, (autrefois St Denis) Amélia, Dryades et Fercher, désigné comme lot No 12 et mesurant trente pieds de face à la rue Roumparte commençant à un point trente pieds de l'encoignure des rues Amélia et St-Denis sur une profondeur de quatre-vingts dix pieds entre lignes égales et parallèles; se suit le 2 février 1894, L. 158 folio 169.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Wm A. Wood, avocat pour le plaignant.
25 juil—26 26—août 1 8 15 22 29

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Sixième District.

E Muschow vs Anna Howard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 68,157.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 28 août 1902 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roumparte, (autrefois St Denis) Amélia, Dryades et Fercher, désigné comme lot No 12 et mesurant trente pieds de face à la rue Roumparte commençant à un point trente pieds de l'encoignure des rues Amélia et St-Denis sur une profondeur de quatre-vingts dix pieds entre lignes égales et parallèles; se suit le 2 février 1894, L. 158 folio 169.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Wm A. Wood, avocat pour le plaignant.
25 juil—26 26—août 1 8 15 22 29

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Avantageusement situées

Dans le Troisième District.

No 1220

Rue ST-BERNARD, entre les rues St-Claude et Marais. Résidence à deux étages.

Nos 1227-1229

Rue Columbus, entre les rues Marais et St-Claude. Cottage double élevé de terre.

2

Lots de terre encoignure Egana et Delaronde.

Graziella L. Léonard vs Edgar Davenport et al.

No 68,137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur — Bureaux 813 rue Commune.

Mercredi, 10 Septembre 1902,

à midi il sera vendu à l'enchère publique à cor

BUREAU ET BOURSE

No 813 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu de et d'après un jugement rendu et rendu en pleine cour le 25 juillet 1902 et signé en pleine séance de la cour le 27 juin 1902 par l'Honorable John St Paul, juge de la cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° 2 certains lots de terre situés dans la Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 60, borné par les rues Delaronde, Lanard, Egana et Chartres, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un croquis fait par S. G. de Pilié, daté le 22 février 1894 et annexé à un acte de vente de J. V. Gourdain et femme à M. F. Doulet passé pardevant Jules F. Mounier, notaire, daté le 10 mai 1894, et mesurant chacun 32 pieds de face sur la rue Delaronde sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 3 lignes, le No 2 formant l'encoignure des rues Delaronde et Egana.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans quelque sorte y appartenant, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 223 (autrefois îlet No 4), borné par les rues St Bernard, St Claude (autrefois Bons Enfants), Columbus (autrefois Myrtéritaux) et Marais (autrefois Pincard). Ledit lot est désigné par la lettre A, sur un croquis d'arpentage fait par Edgar Pilié, daté le 2 juillet 1902, annexé à l'inventaire fait par Jules F. Mounier, notaire, le 19 juillet 1902, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de 148 pieds 6 pouces et 1 ligne de l'encoignure St Claude et mesure, en mesure américaine, 91 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à l'avenue St Bernard, la même largeur sur la ligne du fond et 91 pieds 6 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages entrée de la rue, ayant salon et salle à manger avec portes à coulisses, 2 grandes et 2 petits chambres au premier étage, 2 grandes et 2 petites chambres au second étage, galerie de devant sur deux étages, cuisine basse ayant 4 chambres, gaz, lieux d'aisances, citerne, etc. Portant le No municipal 1230 avenue St Bernard.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant, située dans la Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 223 (autrefois l'îlet No 4), désigné par la lettre B, d'après un croquis d'Edgar Pilié, et d'ores mentionné (et formé une partie du lot désigné par la No 2, d'après un plan de J. A. d'Hémécourt) et d'après lequel croquis l'Edgard Pilié, ledit lot commence à une distance de 188 pieds 4 pouces et 5 lignes de l'encoignure de la rue St Claude et mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la rue Columbus, 31 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond le séparant de la lettre A sur ledit croquis, sur une profondeur de 99 pieds 7 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue St Claude et 47 pieds 2 pouces et 6 lignes sur le côté opposé vers la rue Marais.

Les améliorations comprennent un cottage double, élevé de terre, avec 4 chambres de chaque côté, citernes, lieux d'aisances, etc., portant les Nos 1227-1229 rue Columbus.

Termes et Conditions—Pour la première propriété décrite, comptant sur adjudication, et pour les propriétés d'encloisonnement et trottoir désirés, comptant aussi: La moitié comptant et la balance en un, en 2 ans et demi avec dû crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant dix pour cent d'intérêt du jour de la vente, garantie par privilège du vendeur et hypothèque spéciale, les acquéreurs assureront les améliorations pour un montant égal à la portion de crédit et de transférer les polices aux porteurs des billets; les autres de vente de sûreté usitées dans les ventes de ce genre. Acte de vente pardevant Jules F. Mounier, aux frais des acquéreurs.

Charles F. Claiborne, avocat pour le plaignant.

Clerg & Quintero Jerome Mounier et George W. Flynn pour les défendants.

10août—20 17 24 31—sept 7 10

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District

A L'ENCAN.

Nos 1112-14 rue Rochebleve,

Dist Hôpital, Tonti et Urselines.

Vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

Mardi, 26 août 1902,

A MIDI.

Succession de Louis Dubos—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 66,107.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 21 juillet 1902, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqués, dans l'affaire en ceci décrite, la propriété ci-après—

(a) Une certaine portion de terre mesurant 25 pieds de face à la rue Rochebleve sur 96 pieds de plus ou moins de profondeur.

(b) Une autre portion de terre contigüe à celle et mesurant 10 pieds de face à la rue Rochebleve sur 93 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

Conditions — Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans à 8 pour cent, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1902, payer pour l'acte de vente pardevant E. L. Simonds, notaire, et déposer 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Propriétés Foncières et Placements,
308 rue Baronne.

25 juil—25 27—août 2 10 17 24 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Chas L. Mazy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 67,477—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par G. T. Mazy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds discrétaires conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. T. Brewer, avocat.

14 août—14 19 26

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES —DE— Grandes Valeurs

Améliorées et Non-Améliorées.

Dans le Second District.

Dans un quartier s'améliorant journellement.

Au coin des rues Moss Ou Bayou St Jean et Grande Route St Jean.

Occupé par une Grocerie Café et un Marché Privé depuis des années

Nos 1252-1254

Bayou St Jean ou rue Moss, coin de la rue Washington. Elégante résidence à deux corps de logis.

Nos 1248-1250

Bayou St Jean ou rue Moss, entre les rues Washington et St John, Elégante résidence à deux corps de logis.

No 3230

Rue St John entre l'avenue Hagan et la rue Rendon. Un cottage à retiré de la rue.

5

Beaux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Gayoso, Bellechasse, Dupré et St Philippe.

Coin des rues

Dupré, St Philippe et Bellechasse Un cottage à un étage.

2

Cottages, rue St Philippe, entre White et Dupré.

5

Magnifiques lots de terre dans l'îlet borné par les rues Dupré, Gayoso, Dumaine, St Philippe et Bellechasse.

Vente pour effectuer un Partage.

Succession de Victor Petit.

No 36,061.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur — Bureaux 813 rue de la Commune.

Mercredi le 27 Août 1902,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à

LEUR BUREAU ET BOURSE

No 813 RUE COMMUNE, entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu de et en conformément à un jugement rendu en pleine séance de la cour le 25 juin 1902 et signé en pleine séance de la cour le 27 juin 1902 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, les propriétés ci-après décrites à savoir:

Une certaine lots de terre situés dans la Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 60, borné par les rues Delaronde, Lanard, Egana et Chartres, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un croquis fait par S. G. de Pilié, daté le 22 février 1894 et annexé à un acte de vente de J. V. Gourdain et femme à M. F. Doulet passé pardevant Jules F. Mounier, notaire, daté le 10 mai 1894, et mesurant chacun 32 pieds de face sur la rue Delaronde sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 3 lignes, le No 2 formant l'encoignure des rues Delaronde et Egana.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans quelque sorte y appartenant, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 223 (autrefois l'îlet No 4), borné par les rues St Bernard, St Claude (autrefois Bons Enfants), Columbus (autrefois Myrtéritaux) et Marais (autrefois Pincard). Ledit lot est désigné par la lettre A, sur un croquis d'arpentage fait par Edgar Pilié, daté le 2 juillet 1902, annexé à l'inventaire fait par Jules F. Mounier, notaire, le 19 juillet 1902, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de 148 pieds 6 pouces et 1 ligne de l'encoignure St Claude et mesure, en mesure américaine, 91 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à l'avenue St Bernard, la même largeur sur la ligne du fond et 91 pieds 6 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages entrée de la rue, ayant salon et salle à manger avec portes à coulisses, 2 grandes et 2 petits chambres au premier étage, 2 grandes et 2 petites chambres au second étage, galerie de devant sur deux étages, cuisine basse ayant 4 chambres, gaz, lieux d'aisances, citerne, etc. Portant le No municipal 1230 avenue St Bernard.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant, située dans la Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 223 (autrefois l'îlet No 4), désigné par la lettre B, d'après un croquis d'Edgar Pilié, et d'ores mentionné (et formé une partie du lot désigné par la No 2, d'après un plan de J. A. d'Hémécourt) et d'après lequel croquis l'Edgard Pilié, ledit lot commence à une distance de 188 pieds 4 pouces et 5 lignes de l'encoignure de la rue St Claude et mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la rue Columbus, 31 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond le séparant de la lettre A sur ledit croquis, sur une profondeur de 99 pieds 7 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue St Claude et 47 pieds 2 pouces et 6 lignes sur le côté opposé vers la rue Marais.

Les améliorations comprennent un cottage double, élevé de terre, avec 4 chambres de chaque côté, citernes, lieux d'aisances, etc., portant les Nos 1227-1229 rue Columbus.

Termes et Conditions—Pour la première propriété décrite, comptant sur adjudication, et pour les propriétés d'encloisonnement et trottoir désirés, comptant aussi: La moitié comptant et la balance en un, en 2 ans et demi avec dû crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant dix pour cent d'intérêt du jour de la vente, garantie par privilège du vendeur et hypothèque spéciale, les acquéreurs assureront les améliorations pour un montant égal à la portion de crédit et de transférer les polices aux porteurs des billets; les autres de vente de sûreté usitées dans les ventes de ce genre. Acte de vente pardevant Jules F. Mounier, aux frais des acquéreurs.

Charles F. Claiborne, avocat pour le plaignant.

Clerg & Quintero Jerome Mounier et George W. Flynn pour les défendants.

10août—20 17 24 31—sept 7 10

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District

A L'ENCAN.

Nos 1112-14 rue Rochebleve,

Dist Hôpital, Tonti et Urselines.

Vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

Mardi, 26 août 1902,

A MIDI.

Succession de Louis Dubos—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 66,107.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 21 juillet 1902, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqués, dans l'affaire en ceci décrite, la propriété ci-après—

(a) Une certaine portion de terre mesurant 25 pieds de face à la rue Rochebleve sur 96 pieds de plus ou moins de profondeur.

(b) Une autre portion de terre contigüe à celle et mesurant 10 pieds de face à la rue Rochebleve sur 93 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

Conditions — Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans à 8 pour cent, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1902, payer pour l'acte de vente pardevant E. L. Simonds, notaire, et déposer 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Propriétés Foncières et Placements,
308 rue Baronne.

25 juil—25 27—août 2 10 17 24 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Chas L. Mazy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 67,477—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par G. T. Mazy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds discrétaires conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. T. Brewer, avocat.

14 août—14 19 26

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES —DE— Grandes Valeurs

Améliorées et Non-Améliorées.

Dans le Second District.

Dans un quartier s'améliorant journellement.

Au coin des rues Moss Ou Bayou St Jean et Grande Route St Jean.

Occupé par une Grocerie Café et un Marché Privé depuis des années

Nos 1252-1254

Bayou St Jean ou rue Moss, coin de la rue Washington. Elégante résidence à deux corps de logis.

Nos 1248-1250

Bayou St Jean ou rue Moss, entre les rues Washington et St John, Elégante résidence à deux corps de logis.

No 3230

Rue St John entre l'avenue Hagan et la rue Rendon. Un cottage à retiré de la rue.

5

Beaux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Gayoso, Bellechasse, Dupré et St Philippe.

Coin des rues

Dupré, St Philippe et Bellechasse Un cottage à un étage.

2

Cottages, rue St Philippe, entre White et Dupré.

5

Magnifiques lots de terre dans l'îlet borné par les rues Dupré, Gayoso, Dumaine, St Philippe et Bellechasse.

Vente pour effectuer un Partage.

Succession de Victor Petit.

No 36,061.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur — Bureaux 813 rue de la Commune.

Mercredi le 27 Août 1902,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à

LEUR BUREAU ET BOURSE

No 813 RUE COMMUNE, entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu de et en conformément à un jugement rendu en pleine séance de la cour le 25 juin 1902 et signé en pleine séance de la cour le 27 juin 1902 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, les propriétés ci-après décrites à savoir:

Une certaine lots de terre situés dans la Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 60, borné par les rues Delaronde, Lanard, Egana et Chartres, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un croquis fait par S. G. de Pilié, daté le 22 février 1894 et annexé à un acte de vente de J. V. Gourdain et femme à M. F. Doulet passé pardevant Jules F. Mounier, notaire, daté le 10 mai 1894, et mesurant chacun 32 pieds de face sur la rue Delaronde sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 3 lignes, le No 2 formant l'encoignure des rues Delaronde et Egana.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans quelque sorte y appartenant, situé